



MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

MENTION SANTE PUBLIQUE

ANNE UNIVERSITAIRE 2025-2026

REGLES COMMUNES A L'ENSEMBLE DES PARCOURS

Semestres 7 et 8 (M1) ou 9 et 10 (M2)	
Note éliminatoire	Note strictement inférieure à 7 (dans la mesure où elle annule la compensation)
Possibilité de repasser un module validé	Non
Compensation entre UE	Si l'étudiant obtient une ou plusieurs notes d'UE comprises entre 7 et 10, mais sans note inférieure à 7, les UE sont compensées s'il obtient la moyenne au semestre
	Si l'étudiant obtient une note d'UE inférieure à 7, la compensation au semestre est annulée. L'étudiant doit alors repasser en seconde session toutes les UE où il a obtenu une note inférieure à 10.
	Si l'étudiant n'obtient pas la moyenne au semestre, il doit repasser toutes les UE où il a obtenu une note inférieure à 10.
	En cas de session 2, l'étudiant conserve la meilleure des 2 notes entre les 2 sessions.
	Les règles de compensation s'appliquent également à l'issue de la 2 ^{de} session
Compensation entre les semestres 1 et 2	Pas de compensation entre les moyennes des 2 semestres
UE au choix/UE optionnelles	Les UE au choix constituent une liste d'UE parmi lesquelles l'étudiant doit sélectionner celle(s) qu'il suivra : selon le programme de formation, un nombre minimal d'UE au choix doivent être obligatoirement suivies par l'étudiant.
	Les UE optionnelles sont facultatives : elles ne sont pas nécessaires à l'obtention du master 2 ; leur validation permet d'acquérir des ECTS surnuméraires
ECTS et coefficients	La moyenne générale est proportionnelle aux coefficients des ECTS
Assiduité	L'assiduité en cours est obligatoire. Les absences doivent être justifiées.
	L'absence injustifiée d'un étudiant à toutes les épreuves de session initiale n'autorise pas à composer en session de rattrapage.
Engagement étudiant	Engagement étudiant validé : 0,25 points seront ajoutés à la moyenne générale de l'étudiant

Nom de la formation :

Parcours M2 : Méthodes et outils en santé publique environnementale (METEORE)

Responsable formation :

Philippe Glorennec & Pierre Le Cann

N° UE	Nom UE	Semestre	ECTS	1ère Session	2ème Session	Evaluation
UE1	Introduction à la Santé Environnementale et au parcours METEORE	9	0			
UE2	Analyse des impacts sanitaires	9	6	Notation individuelle sur 60 : rapport écrit (note de groupe) sur 15 + présentation orale collective (note de groupe) sur 5 + écrit individuel sur 40	Oral noté/20	Validation si N>=10/20
UE3	Diagnostic territorial	9	3	Notation individuelle sur 100 : écrit (note de groupe) sur 45 + écrit individuel sur 45 + note de participation individuelle sur 10	Oral noté/20	Validation si N>=10/20
UE4	Stratégies et méthodes d'intervention en prévention et promotion de la santé	9	3	Note individuelle sur 20 = oral collectif sur 10 + écrit individuel sur 10	Oral noté/20	Validation si N>=10/20
UE5	Plaidoyer, processus de changement des politiques publiques et de santé	9	3	Note individuelle sur 20 = oral collectif sur 7 + écrit individuel sur 13	Oral noté/20	Validation si N>=10/20
UE6	Evaluation d'actions et de programmes	9	3	Note individuelle sur 60 =oral collectif sur 20 + écrit individuel sur 40	Oral noté/20	Validation si N>=10/20

UE7	Surveillance sanitaire	9	3	Note individuelle sur 60 = rapport collectif écrit sur 10 + oral collectif sur 10 + écrit individuel sur 40	Oral noté/20	Validation si N>=10/20
UE8	Investigation épidémiologique	9	3	Note individuelle sur 60 = rapport collectif écrit sur 10 + oral collectif sur 10 + écrit individuel sur 40	Oral noté/20	Validation si N>=10/20
UE9	Surveillance et investigation en santé publique environnementale	9	3	Note individuelle sur 60 = oral collectif sur 10 + écrit individuel sur 50	Oral noté/20	Validation si N>=10/20
UE10	Projet transversal en santé environnementale	9	3	Notation individuelle sur 60 : rapport écrit sur 15 + présentation orale collective (note de groupe) sur 5 + écrit individuel sur 40	Oral noté/20	Validation si N>=10/20
UE 11	Stage, mémoire et insertion professionnelle	10	30	Mémoire écrit noté /10, soutenance orale notée/10	-	Validation si N>=10/20

Autres précisions	<p>Modulation individuelle travaux de groupe</p> <p>Modulation individuelle jusque -5/20 des notes de groupe selon la participation</p>
--------------------------	---